

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 19 mars 2017.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-277

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES HÉLÈNE-BOULLÉ ET DARONTAL ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 921 147 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-278

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES BACHAND NORD, LOUIS-ROBERT EN PARTIE ET MARIE-VICTORIN EN PARTIE ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 344 275 \$

Ces règlements ont reçus l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE le 12 mars 2018.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-601

RÈGLEMENT 1414-601 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 AFIN :

- D'AGRANDIR LA ZONE C-12 (252) À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-22 (206);
- DE SOUSTRAIRE LES ÉTABLISSEMENTS OCCUPÉS PAR DES USAGES DU GROUPE COMMERCE DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT DANS LES ZONES C-12 (201), C-12 (252), C-12 (253) ET C-12 (257);
- D'AUTORISER LES USAGES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE 1 DANS LA ZONE C-12 (252).

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 19^e jour de mars 2018

Marie-Pier Lamarche, greffière